Beaune Côte & Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES - SYNTHESE

du Mercredi 13 Mars 2019 à 18 h 00

Membres	Commune	Présents	Absents / Excusés
Bernard BATTAULT	AUXEY-DURESSES	X	
Christian BRESSOULALY	VAL-MONT	X	
Jean-François CHAMPION	BEAUNE	X	
Maurice CHAPUIS	ALOXE-CORTON	X	
Philippe DIDAILLER	CHAGNY 2e VP	X	
Alexis FAIVRE	BEAUNE	X	
Patrick FERRANDO	CHAGNY 1er VP	X	
Thibaut GLOAGUEN	BEAUNE		
Fabrice JACQUET	BEAUNE		Excusé
Marie-Odile LABEAUNE	BEAUNE Secrétaire	X	
Thierry LAINE	MAVILLY-MANDELOT		
Vincent LUCOTTE	LADOIX-SERRIGNY	X	
Patrick MANIERE	BAUBIGNY	X	
Jean MAREY	VIGNOLES	X	
Bernard NONCIAUX	PULIGNY-MONTRACHET	X	
Christian POULLEAU	MOLINOT		
Michel QUINET	SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	X	
Jean-Pierre REBOURGEON	MERCEUIL	X	
Gérard ROY	AUBIGNY-LA-RONCE		
Antoine TRIFFAULT-MOREAU	BEAUNE		
Personnes invitées			
Xavier COSTE	BEAUNE	X	
Jean-Luc BECQUET	BEAUNE	X	
Michel PICARD	CHAGNY	X	
Denis THOMAS	MEURSAULT	X	
Services administratifs			
Jean-François PONS	Directeur Général des Services	X	
Nicolas PANNIER	Directeur Général Adjoint des Services	X	
Sébastien DUCHARNE	Directeur des Finances	X	

Services administratifs			
Sabine ROISOT	Directrice de la Commande Publique	X	
Amélie SAINSON	Directrice des affaires juridiques	X	
François BOURGUENOLLE	Directeur Environnement	X	

Le Président, M. FERRANDO ouvre la séance à 18 heures.

RAPPORTS SOUMIS A LA COMMISSION

1. Gestion des ressources humaines

Le rapport est présenté par M. REBOURGEON. L'annexe sera modifiée.

M. MANIERE constate qu'il y a un écart de 37 agents entre les effectifs ouverts et les effectifs pourvus. M. PONS précise qu'il y a des particularités dans ces chiffres, notamment concernant les détachements qui doivent avoir un poste ouvert en cas de retour de l'agent détaché et qui n'a donc pas vocation à être pourvu.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

2. Bilan et coût du service ADS pour l'année 2018

Le rapport est présenté par M. REBOURGEON.

M. QUINET demande si le coût facturé aux communes correspond au coût réel du service. M. DUCHARNE, sous couvert des éléments du service, répond qu'en principe il correspond bien au coût réel calculé. M. QUINET demande à pouvoir disposer d'un bilan d'évolution du coût par acte sur les dernières années. Le rapport sera modifié en conséquence.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

3. Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique (DUP) sur la zone d'activités du Pré-Fleury

Le rapport est présenté par M. QUINET.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

4. Composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté d'Agglomération

Le rapport est présenté par M. COSTE. La proposition de composition de cette commission est amendée.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

5. Candidature à l'Appel à projet pour l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques de CITEO

Le rapport est présenté par M. COSTE.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

6. Approbation des modifications statutaires du Syndicat mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC)

Le rapport est présenté par M. COSTE.

M. MANIERE demande si la Commune de CHANGE ne pourrait pas être raccordée à la station de NOLAY, en cas de travaux sur celle-ci. M. COSTE répond que c'est une question à étudier dans le cadre de futurs projets, une telle évolution semblerait logique.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

7. Approbation des modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'électricité de Côte d'Or (SICECO)

Le rapport est présenté par M. COSTE.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

8. Avis sur la fusion des 4 syndicats de rivières du bassin versant de la Dheune

Le rapport est présenté par M. COSTE.

M. BRESSOULALY souhaite savoir quels sont les critères qui génèrent des différences de coût par habitant pour les différentes collectivités adhérentes. M. COSTE répond que ces différences sont liées au mode de calcul comprenant la population retenue et le linéaire de rivière.

Avis de la Commission : avis favorable à l'unanimité.

9. Modification du cahier des charges de cession de terrains des zones d'activités

Le rapport est présenté par M. QUINET.

M. CHAMPION précise que le seuil de 20% n'existait pas précédemment, afin de laisser de la latitude aux acquéreurs et ne pas bloquer des ventes. Ce seuil a déjà engendré des refus de vente. Il encourage à supprimer ce seuil purement et simplement.

M. MANIERE demande comment éviter la spéculation sur les terrains si on retire ce seuil. M. CHAMPION précise que le cahier des charges prévoit des conditions pour éviter le morcellement et qu'il nécessite la validation préalable de la collectivité.

M. QUINET ne partage pas l'avis de M. CHAMPION. Il soutient que ce seuil doit permettre d'éviter la spéculation, que les conditions existantes ne sont pas suffisantes, et ce d'autant plus du fait d'un prix de vente des parcelles très inférieur au prix du marché.

Un débat s'engage autour de différents exemples concrets et hypothétiques.

M. BECQUET précise que l'acquéreur dispose d'un délai pour déposer un permis. Il ajoute qu'il faut absolument garder de la souplesse dans la gestion des dossiers.

M. QUINET explique que l'article 7 évoqué par M. CHAMPION ne couvre absolument pas l'agglomération, notamment au regard des règles du Code Civil.

M. DIDAILLER demande l'avis de la Directrice des affaires juridiques, qui précise que le cahier des charges se substitue au Code Civil et s'oppose aux communes lors de la délivrance des permis.

M. QUINET précise que la commission développement économique a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. BECQUET souhaiterait que soit ajouté au rapport pour le Conseil les différents articles du cahier des charges.

M. CHAPUIS propose que, par amendement, le seuil de surface à construire soit inscrit à 10%.

Après discussion, la commission est favorable pour abaisser le seuil de surface minimale de plancher à construire de 15% à 10%, tout en conservant un seuil de 20% pour les surfaces aménagées dédiées à l'activité.

Avis de la Commission : favorable sur la nouvelle proposition avec une abstention (A. FAIVRE)

10. Avenant à la convention de services – entretien des espaces communs des zones d'activité

Le rapport est présenté par M. QUINET.

M. QUINET souhaite que soit étudiées les modalités de remboursement aux communes des charges assurées par elles en 2018, et déduites des attributions de compensation de la même année. Cela serait fait lors du Conseil Communautaire de juin.

Avis de la commission : favorable à l'unanimité.

(Départ de M. BECQUET)

11. Comptes de gestion 2018

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

12. Comptes Administratifs 2018

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

M. MANIERE intervient pour préciser que le résultat d'investissement pourrait également résulter de la non réalisation des opérations prévues au budget. M. CHAMPION estime qu'il y a certainement une partie de cela, mais qu'il s'agit d'une interprétation des chiffres.

M. MANIERE demande si on a l'information du stock total de terrains disponibles. M. DUCHARNE répond de manière affirmative, précisant qu'un calcul du coût de revient de de chaque zone est effectué, au fur et à mesure des exercices budgétaires.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

13. Affectation des résultats 2018

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

14. Clôture du budget annexe ZA Champs Lins

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

15. Taux de fiscalité 2019

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

16. Accompagnement financier au fonctionnement des associations et organismes partenaires pour l'année 2019

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

M. BATTAULT demande à ce qu''il y ait un effort pour l'école de musique de MEURSAULT. M. CHAMPION donne les chiffres d'évolution des subventions accordées par les communes préalablement au transfert à l'agglomération et le montant versé, qui est passé pour l'école de MEURSAULT de 25 500 euros en 2008 à 44 500 euros proposé pour 2019.

M. MANIERE précise que c'est une compétence communautaire, qui au final est exercée par des bénévoles sans lesquels ces associations ne fonctionneraient pas.
M. CHAMPION propose qu'une réflexion puisse être opérée au travers d'un montant par élève, qui serait plus équitable, mais que l'impact serait nécessairement négatif pour l'une des 2 écoles.

M. DIDAILLER rappelle que l'école de CHAGNY fonctionne avec difficulté.
M. MANIERE ajoute que les écoles font avec le budget dont elles disposent et qu'à MEURSAULT ils sont amenés à refuser des élèves. M. CHAMPION précise que CHAGNY a 2 fois plus d'élèves avec un budget identique.

M. REBOURGEON regrette que la Mission Locale de BEAUNE ne bénéficie que d'une subvention de 1 euro par habitant et non de 1,20 euro comme demandé par l'association. M. QUINET partage cet avis. M. CHAMPION précise que la Mission Locale du chalonnais fait part ,dans son courrier de demande, d'une pratique habituelle de 1 euro.

MM. MANIERE, REBOURGEON et QUINET souhaiteraient que la participation aux Missions Locales soit relevée à 1,20 euros.

Avis de la Commission : favorable sur la proposition initiale avec 1 voix contre (M. MANIERE) et 1 abstention (M. BATTAULT).

(Départ de M. THOMAS et de M. PICARD).

17. Tarifs 2019 des services communautaires

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

Avis de la Commission : avis favorable à l'unanimité

18. Autorisations de Programme

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

M. MANIERE souhaite savoir pourquoi l'agglomération réalise des travaux si importants sur les déchetteries, sachant que celle de NOLAY a été rénovée récemment.
M. COSTE répond qu'il faut les mettre aux normes et les adapter aux évolutions des modes de tri des déchets.

M. MANIERE souhaiterait que l'estimation des projets soit bien mieux prévue.
M. CHAMPION partage cet avis, tout en précisant, comme M. QUINET, que les projets vivent et qu'il faut souvent des ajustements.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

19. Provision pour risques Assainissement Non Collectif

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

20. Provisions pour risques d'impayés

Le rapport est présenté par M. CHAMPION.

Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.

L'ensemble des points ayant été évoqués, et en l'absence de questions supplémentaires, le Président lève la séance à 20 heures.

Le Président, SIGNE Patrick FERRANDO	La Secrétaire, SIGNE Marie-Odile LABEAUNE